

**REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
10 AVRIL 2024  
PROCES VERBAL DE LA 3ème  
SEANCE**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Procurations	
11	11	7	3	

Date de la convocation : 25/03/2024

Date d'affichage : 25/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix avril à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Mussy-sous-Dun se sont réunis, salle du Conseil municipal à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BONIN, Maire ;

**Présents** : BUISSON Hervé, BUISSON Jean-François, STANGIER Marion, BONIN Jean-Pierre, BRIDAY Christiane, BUISSON Dominique, Daniel CHAPUIS.

**Représentés** : PELLENARD Cyrille (pouvoir donné à BONIN Jean-Pierre), BIGNON Christine (pouvoir donné à BUISSON Dominique), GRIZARD Marcel (pouvoir donné à BUISSON Hervé).

**Absents excusés** : PELLENARD Cyrille, DUPERRON Emilie, BIGNON Christine, GRIZARD Marcel.

**Quorum** : 7/11

**Nomination d'un secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **Monsieur BUISSON Dominique** est désigné secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** :

- Vote du budget primitif commune 2024
- Vote du budget assainissement 2024
- Vote des taux d'imposition
- Subvention aux associations
- Questions diverses

**Procès-verbal de la séance du 11 mars 2024**

Le procès-verbal du 11 mars n'appelle aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du 6 février est approuvé à 10 voix pour.

✓ VOTE :

En exercice	11	<b>POUR</b>	<b>10</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	3	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au	10	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024**

M. BONIN Jean-Pierre présente au conseil le budget primitif 2024 qui a été soumis à la commission finances.

Il précise que dans ce budget, les dépenses sont plutôt surestimées et les recettes sous estimées par prudence.

#### **La section de fonctionnement est composée :**

- *en dépenses :*
  - ✓ du chapitre 011 (charges à caractère général) pour 77 320.00 € (essentiellement les factures d'électricité, de combustible, les frais de voirie, les frais de maintenance, l'entretien des bâtiments, les assurances, les frais de télécommunication, les taxes foncières, ...).
  - ✓ du chapitre 012 (charges de personnel) pour 117 050.00 € (les salaires des employés communaux et leurs charges sociales).
  - ✓ du chapitre 014 (atténuation de produit) pour 500.00 €.
  - ✓ du chapitre 023 (virement en section d'investissement) pour 59 261.67 €.
  - ✓ du chapitre 042 (amortissements) pour 2 077.00 €. Ce chiffre est une écriture comptable.
- On le retrouve en section d'investissement – recettes.
- ✓ du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 42 994.09 €. Ce chapitre correspond aux indemnités du Maire et des Adjointes, au frais lié au transport du RPI Mussy-Chassigny, à la facturation de la cantine, aux subventions versées à des organismes de droit privé, subvention au budget assainissement sans le contingent incendie qui est transféré à la communauté de commune.
- ✓ Du chapitre 66 (charges financières intérêts d'emprunt) pour 362.84 €.
- ✓ Du chapitre 67 (titres annulés sur exercice antérieur) pour 1 000.00 €.
- ✓ Du chapitre 68 (abandon de créances) pour 500.00 €.

**Le total des dépenses de fonctionnement est de 301 065.60 €.**

- *en recettes,*
  - ✓ du chapitre 70 (produits des services) pour 13 380.00 € (vente de concessions dans le cimetière, la redevance d'occupation du domaine public d'Orange, les recettes de la garderie, le remboursement du chauffage par les locataires, de l'indemnisation entretien voirie ...).
  - ✓ du chapitre 73 (impôts et taxes) pour 68 600.00 € (impôts locaux, attribution de compensation, taxe additionnelle).
  - ✓ du chapitre 74 (dotations et participations) pour 84 962.22 € (DGF, compensation des exonérations de la Taxe d'Habitation, contingent aide sociale...).
  - ✓ du chapitre 75 (locations logements et salle des fêtes) pour 27 000.00 €.
  - ✓ du chapitre 013 (atténuation de charges) pour 0 € (remboursement des indemnités journalières).
  - ✓ du chapitre 002 (excédent 2020 reporté) pour 142 474.63 €.

**Le total des recettes de fonctionnement est de 336 416.85 €.**

**La section de fonctionnement est en sur équilibre.**

**La section d'investissement est composée :**

- *en dépenses :*
- ✓ du chapitre 16 (emprunt et caution) pour 11 098.41 €
- ✓ du chapitre 21 (voirie, portes salle des fêtes, panneaux de signalisation, rampes cimetière, monuments grilles , rénovation garderie, rénovation logement (au-dessus de la garderie), rénovation cheminée logement (cure), arbres et barrières bois parking aire de loisirs, débroussailleuse, matériel et outillage) pour 120 071.84 €

**Le total des dépenses d'investissement est de 131 170.25 €.**

- *en recettes :*
- ✓ du chapitre 001(excédent investissement) : 12 076.32 €
- ✓ du chapitre 040 (amortissements) pour 2 077.00 €
- ✓ du chapitre 10 pour 27 368.26 € comprenant le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé
- ✓ du chapitre 13 (subventions) pour 21 987.00 € correspondant à des subventions du Conseil Départemental et de l'Etat.
- ✓ du chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : 59 261.67 €.

**Le total des recettes d'investissement est de 131 170.25 €.**

**La section d'investissement est alors en équilibre.**

**Le budget 2024 est adopté avec 10 voix pour.**

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2024**

**La section de fonctionnement est composée :**

- *en dépenses :*
- ✓ du chapitre 68 (amortissements) pour 12 688.00 €.
- ✓ du chapitre 66 (remboursement des intérêts des emprunts) pour 1 505.08 €.
- ✓ du chapitre 622 (contrôle lagune) pour 400.00 €.
- ✓ du chapitre 023 (virement section investissement) pour 4 341.01 €

**Le total des dépenses de fonctionnement est de 18 934.09 €.**

- *en recettes,*
- ✓ du chapitre 70 (produits des services) pour 5 000.00 € (redevance assainissement).
- ✓ du chapitre 77 (amortissements) pour 7 400.00 €.

- ✓ du chapitre 74 (subventions d'exploitation) pour 6 534.09 €

**Le total des recettes de fonctionnement est de 18 934.09 €.**

**La section de fonctionnement est alors équilibrée.**

**La section d'investissement est composée :**

- *en dépenses :*
  - ✓ du chapitre 16 (remboursement du capital des emprunts) pour 9 603.48 €.
  - ✓ du chapitre 13 (subvention amortissements) pour 7 400.00 €.
  - ✓ Du chapitre 001 (déficit reporté) pour 9 948.50 €.

**Le total des dépenses d'investissement est de 26 951.98 €.**

- *en recettes :*
  - ✓ du chapitre 28 (amortissements) pour 12 688.00 €.
  - ✓ du chapitre 021 (virement section d'exploitation) pour 4 341.01 €.
  - ✓ Du chapitre 10 (dotations fonds divers) pour 9 922.97 €.

**Le total des recettes d'investissement est de 26 951.98 €.**

**La section d'investissement est alors équilibrée.**

**Le budget 2024 est adopté avec 10 voix pour.**

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2024 en raison de l'inflation. Le conseil tient à préciser que le taux du département est désormais intégré dans le taux de la taxe foncière pour compenser la suppression de la taxe d'habitation et reversée à la commune sous la forme de contributions directes.

Les taux des quatre taxes directes locales sont donc :

- . Taxe foncière (bâti) : 28.81 % (8.73 % taux communal + 20.08 % taux départemental)
- . Taxe foncière (non bâti) : 17.51 %
- . Taxe d'habitation : 4.48 %
- . Taxe d'aménagement : 2.5 %

**Après délibération et à 10 voix pour, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition pour l'année 2024.**

## **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal, après avoir examiné de nombreuses demandes propose de verser les subventions suivantes aux associations.

ADMR Châteauneuf	200 €
Service de remplacement agriculteurs	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €
Resto du Cœur	50 €
Souvenir français	50 €
Association Amis de la Chapelle de Dun	40 €
Secours Populaire	50 €
Croix Rouge	100 €
ADELIFPALY	30 €
OASIS	100 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	100 €
Association soins palliatifs L'envole Hôpital de La Clayette	100 €

**Montant total : 1020 €**

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement des subventions aux associations comme ci-dessus pour l'année 2024.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

La commission fleurissement se réunira le mercredi 17 avril à 19 h.

Le planning des élections européennes du 9 juin 2024 est complété et sera envoyé à tous les conseillers.

M. le Maire informe le conseil d'une première rencontre avec Bouygues : une 1<sup>ère</sup> proposition d'implantation d'antenne de téléphonie mobile a été repérée par Bouygues afin d'avoir une couverture maximum.

La séance est levée à 22 h 50.